



Conseil général de Giez  
**Commission de gestion-  
finances (CoGeFi)**

**Rapport**

**Préavis municipal : No 2024 / 22**

**Concernant la gestion et les comptes 2023 de la bourse communale**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

Lors de la séance du mardi 11 juin dernier, la commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Christian Duvoisin, Daniel Hess, Peter Schwegler et Laurence Gadolini (suppléante) s'est penchée sur le préavis 2023/22 concernant la gestion et les comptes 2023 de la bourse communale.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances, ainsi que Madame Armelle Fardel, boursière communale, pour leur participation à cette séance.

Les membres de la Commissions ont reçu, dans les délais prévus par le règlement communal,

- Le texte du préavis mis en consultation
- Le résumé des comptes 2023 par nature
- Le détail des comptes 2023 par ordre administratif portant commentaires sur les écarts principaux avec le budget de l'exercice.
- Ainsi que le rapport de l'auditeur externe

Nous remercions Monsieur Milliet pour la préparation de la séance ainsi que les personnes présentes pour les informations et commentaires apportés à nos questions sur la gestion de certains domaines/dossiers, ainsi que sur les comptes annuels.

Les comptes annuels 2023 de la bourse communale présentent un bénéfice de CHF 5'046.33, après prise en considération d'amortissements supplémentaires pour CHF 75'080.84 et une augmentation de la provision pour risque de pertes sur débiteurs de CHF 97'358 ; alors que le budget prévoyait un excédent de charge de CHF 91'915.00.

Ce résultat global résulte d'une gestion prudente et consciencieuse de la Municipalité, en cette période d'incertitude économique pour les privés, les entreprises et les Communes.

La marge nette d'autofinancement de CHF 372'114, qui correspond par définition à la différence entre les charges et les produits payés par la trésorerie, tient compte des encaissements restant à venir en lien avec l'exercice 2023. Ce montant permet non seulement de gérer les dépenses de la bourse mais également de répondre à nos obligations en matière de remboursement des dettes financières.

Le texte et les chiffres mentionnés dans le préavis Municipal donnent les informations nécessaires au Conseil. En notre qualité de Commission de contrôle, nous souhaitons apporter les précisions suivantes :

- Comme mentionné ci-dessus dans le commentaire initial sur le résultat global de l'exercice, la provision pour pertes sur débiteurs a été augmentée de 184'000,- à 281'000 en chiffres ronds, sur la base des statistiques d'encaissement fournies par le canton.

Si historiquement, sous réserve des recours, le montant des pertes effectives est demeuré dans des proportions moindres, cette provision reflète également le paiement en retard des tranches et décomptes d'impôts par les citoyens de la Commune.

Cette situation met à mal la gestion des liquidités de la Commune et nous fait perdre de l'argent dans le cadre du calcul de la péréquation.

- Les comptes concernant le chauffage font de nouveau ressortir des charges d'entretien extraordinaires commentées dans le préavis

Messieurs Jeannin et Milliet nous ont fait part des soucis et des contrôles à ce sujet. Nous ne pouvons que recommander à la Municipalité d'examiner les solutions possibles afin d'éviter que ce compte ne devienne un puit sans fonds.

Au niveau du bilan au 31 décembre 2023, celui-ci reflète la situation patrimoniale de la Commune.

- Les liquidités représentent à la date de clôture 7,5% du total du bilan, les débiteurs à encaisser 14,8 % pour un total cumulé de CHF 1,6 mios.
- Les créanciers et les emprunts à moyen long terme s'élèvent à 4,8 mios et comme mentionné préalablement, la marge nette d'autofinancement s'élève à CHF 0,4 mio.
- Le Patrimoine financier, principalement composé des terrains et bâtiments n'a enregistré aucun investissement capitalisé et n'est plus sujet à amortissement comptable.
- Le patrimoine administration reflétant les ouvrages de génie civil, la parcelle 54 et les panneaux photovoltaïques de la Grange, a enregistré des investissements de l'ordre de CHF 136'053 (principalement couverts par des subventions PGA et panneaux solaires) et des amortissements obligatoires et supplémentaires pour 274'511.-.

Les emprunts bancaires d'élèvent à CHF 4,69 mios rémunérés à un taux moyen de 0,8% sur l'exercice 2023. Sans surprise, les renouvellements en nouvel exercice se feront à un taux supérieur, une tranche de CHF 300'000 sur 4 ou 5 ans à environ 1,3%.

Au niveau des fonds de réserve, le fonds scolaire et bibliothèque populaire s'élève toujours à CHF 10'823.20.

En 2022, le Conseil général avait accepté un préavis concernant la liquidation et l'affectation du solde à fin 2025 au budget ordinaire de la Commune.

Suite à la création récente de l'association Parta'Giez et de ses activités en faveur de la population de la Commune, la CoGeFi a proposé aux représentant de la Municipalité

d'examiner les moyens de revoir cette décision de dissolution et d'utiliser ce fonds pour soutenir les efforts de cette Association.

Les engagements hors bilans à la fin de l'année 2023, reflétant la part communale de notre commune aux emprunt contractés par les Associations intercommunales auxquelles nous sommes affiliés (ACRG, ASIGE, Borné-Nau, ORPC, Triage forestier), s'élèvent à CHF 1,6 mios pour un plafond fixé au début de législature de CHF 3 mios.

Finalement, nous devons vous rendre attentif que le rapport de l'auditeur externe sur les comptes communaux fait part de la remarque suivante:

*Nous attirons votre attention sur le fait que, quand bien même, le prix de l'épuration a été augmenté au 1er janvier 2023, le service du réseau d'égouts et d'épuration continue de dégager une perte.*

*Nous vous rappelons que ce poste doit s'autofinancer et notons que la Municipalité a, en date du 21 décembre 2023, envoyé une requête à la Surveillance des prix faisant part de son souhait de procéder à une augmentation des taxes d'épuration des eaux usées pour l'année 2024 pour y remédier.*

*En date du 26 avril 2024, la Surveillance des prix a répondu qu'elle n'avait pas de remarques à formuler. L'augmentation des taxes d'épuration des eaux usées sera donc décidée lors de la prochaine séance de Municipalité (rapport daté du 16 mai 2024).*

Pour conclure ce rapport, nous tenons à remercier très sincèrement et à féliciter toutes les personnes concernées de près ou de loin par la gestion de la Commune, la tenue de la comptabilité, l'établissement des comptes, notamment Monsieur Milliet et Madame Armel. Une nouvelle fois, nous avons le sentiment que les finances de la commune sont maîtrisées.

Sur la base de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finance recommande à l'unanimité d'approuver le préavis qui vous est présenté,

- D'accepter la gestion et les comptes 2023 de la bourse communale

Fait à Giez, le 17 juin 2023,

Pour la CoGeFi, le rapporteur



Daniel Hess